

UNITÉ HYDROGRAPHIQUE AUBETTE ET ROBEC

SAV.3



114 607 habitants

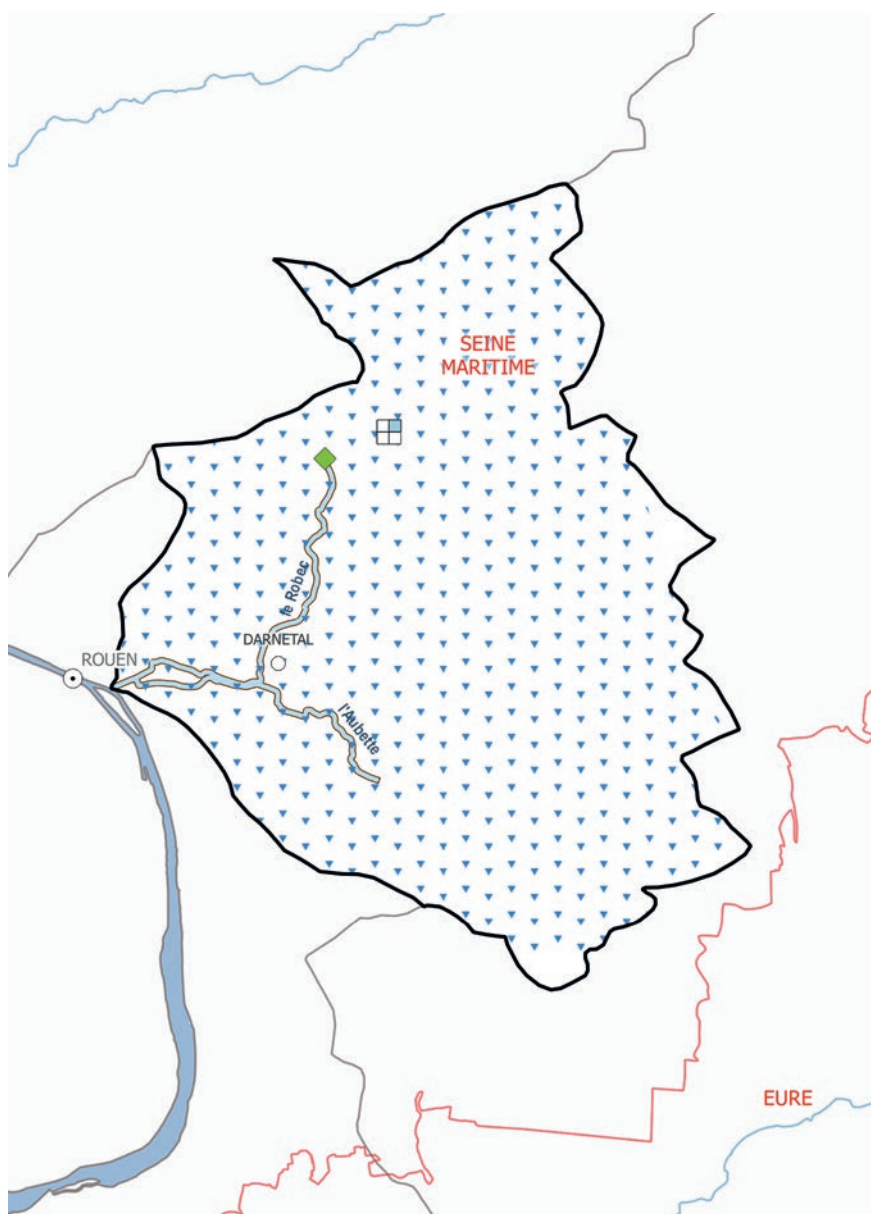
152 km²17 Km de masses d'eau
« cours d'eau »

L'Aubette et le Robec se jettent dans l'estuaire de la Seine au niveau de Rouen. L'agriculture (grandes cultures et polyculture élevage) occupe 2/3 du territoire. Ils sont classés fortement modifiés (MEFM) en raison d'altérations morphologiques irréversibles à l'aval : ouvrages transverses, urbanisation de la vallée avec artificialisation totale du lit majeur, cours parfois souterrain.

Concernant l'état écologique des eaux superficielles, les 2 masses d'eau sont en bon état. L'état chimique, hors ubiquistes, est indéterminé pour une masse d'eau et bon pour la seconde.

Pour les eaux souterraines, la masse d'eau FRHG220 (craie altérée de l'estuaire de la Seine) est en bon état quantitatif et en état chimique médiocre du fait des pesticides.

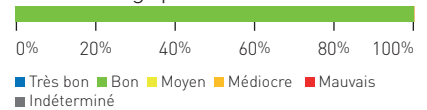
La masse d'eau FRHG201 (craie du Vexin normand et picard) est en bon état quantitatif et en état chimique médiocre du fait des nitrates et des pesticides.



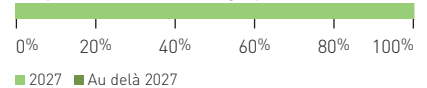
Masse d'eau

Rivières et canaux	2
Lac	0
Transitions	0
Côtières	0
Souterraines	1

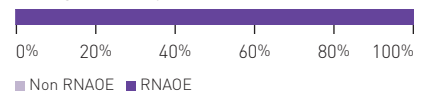
État écologique ESU



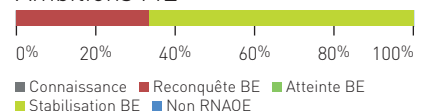
Objectif état écologique ESU



ME en RNAOE



Ambitions ME



SAGE «CAILLY, AUBETTE, ROBEC» mis en œuvre

UNITÉ HYDROGRAPHIQUE
AUBETTE ET ROBEC

SAV.3

MESURE	NOM DE LA MESURE	ME%	SO	C	μ	E
Réduction des pollutions des collectivités						
ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	33				
Réduction des pollutions agricoles						
AGR03	Limitation des apports diffus	33				
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes à faible utilisation d'intrants	33				
AGR0503	Elaboration d'un programme d'action AAC	33				
Protection et restauration des milieux						
MIA02	Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau	67				
Gestion de la ressource en eau						
RES0101	Ressource - Etude globale et schéma directeur	33				
RES02	Mesures d'économie d'eau dans les secteurs agricole, domestique, industriel et artisanal	33				
RES03	Mettre en place des règles de partage de la ressource	33				